



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MARDI 1^{er} DECEMBRE 2020 À 19H30

L'an deux mille vingt,

Le premier décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Muriel DEGAVRE, Dominique GERBERT, Florent BORON, Christine CAILLAT, Karel KURZWEIL, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER-MARTINET, Christelle BARDEILLE, Jean-Philippe ANTOINE, Sophie LAFEUILLADE Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Isabelle TRAPPIER à Christine CAILLAT
Christian GHEZ à Karine DUBOIS
Michel MOREAU à Gilles STUDNIA
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Clothilde FRETE à Axel FAIVRE
Romain LESAGE-GIACOMINI à Christine CAILLAT
Thomas BATIGNE à Gilles STUDNIA
Nathalie ZENOU à Sophie LAFEUILLADE
Jérôme FENAILLON à Jean-Philippe ANTOINE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance. **Secrétaire de séance :** Christelle BARDEILLE.

A) Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2020 :

Le procès-verbal du 24 septembre 2020 est adopté à la majorité (6 abstentions Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Nathalie ZENOU, Jérôme FENAILLON, Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES)

B) Décisions :

2020-27 - Convention piscine le Chesnay
2020-28 - Convention formation Arpège
2020-29 - Recrutement intérimaire
2020-30 - Contrat de maintenance élevateur mairie
2020-31 - Contrat de cession spectacle
2020-32 - Animation lecture scénique



2020-33 - Contrat multi-services Ricoh
2020-34 - Convention Biosmose
2020-35 - Convention formation Sofis
2020-36 - Attribution de chèques cadeaux
2020-37 - Concessions funéraires
2020-38 – Emprunt

C) Délibérations :

N°2020-12/66 : Amendements au Règlement Intérieur du Conseil municipal demandés par le Groupe « J'aime Saint-Nom » et propositions de modification du Règlement intérieur

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A LA MAJORITE (6 abstentions Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Nathalie ZENOU, Jérôme FENAILLON, Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES)

REJETE les amendements proposés par la liste « J'aime Saint-Nom »,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A LA MAJORITE (6 abstentions Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Nathalie ZENOU, Jérôme FENAILLON, Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES)

ADOPTE les modifications au règlement intérieur du Conseil selon la nouvelle rédaction suivante :

[**CHAPITRE VI – Droits et information des élus**

A – DROIT D'EXPRESSION

Article 44– Dans les communes de 1000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le présent règlement intérieur (Article L.2121-27-1) :

44.1 Modalités d'expression dans la rubrique « Expression libre » du magazine municipal :

- Les éléments textuels communiqués par chacun des groupes représentés au sein du conseil municipal en vue de la publication suivante seront communiqués par voie dématérialisée aux services de la mairie dans un délai de dix jours suivants la demande de ces derniers.
- Le texte sera inséré par le service Communication dans le respect des gabarits des pages du magazine municipal, soit 82 mm de hauteur x 185 mm de largeur par groupe.

- Les contraintes rédactionnelles sont fixées comme suit :
 - Le titre du texte, de 70 signes maximum espaces compris par groupe.
 - Le texte de 2.500 signes espaces compris par groupe, sans aucun enrichissement de texte autre que l'italique, sans photographie, ni graphique, ni illustration, et sans autre adjonction possible.
 - Le(s) nom(s) du (des) signataire(s) avec les coordonnées du groupe, étant entendu que ces éléments font partie intégrante du texte.

44.2 Modalités d'expression sur le site internet de la mairie :

Le texte de chacun des groupes, inséré dans la rubrique « Expression libre » du magazine municipal, sera reproduit dans la rubrique équivalente du site internet de la mairie, et actualisé à chaque nouvelle parution du magazine municipal.]

N°2020-12/67 : Comités consultatifs : nominations complémentaires

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

DÉCIDE de compléter quatre comités consultatifs, pour associer des personnes qualifiées à des études concernant les secteurs :

« Scolaire - Périscolaire » ; « Environnement – Cadre de vie » ; « Urbanisme – Travaux » ; « Culture- Sport – Animation – Vie du village ».

DÉSIGNE, en qualité de membres représentant la population de la commune pour compléter les quatre comités consultatifs cités ci-dessus, les personnes suivantes :

- **Comité consultatif « SCOLAIRE, PERISCOLAIRE »**

Magali HANNECART

- **Comité consultatif « ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE »**

Virginie BARBOUX, Arnaud ROLLAND, Chantal GAUTIER

- **Comité consultatif « URBANISME – TRAVAUX »**

Yann LE BITOUX, Candice CHAMBOREDON, Arnaud HENNEQUIN, Bernard VIDAL, Christian BERTRAND, Thomas BERTHON, Frédéric PLEWA

- **Comité consultatif « CULTURE – SPORT – ANIMATION – VIE DU VILLAGE »**

Amalia MONNAERT, Claude PERRIER

N°2020-12/68 : Modification du tableau des effectifs

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet,

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,

N°2020-12/69 : Décision Modificative n°1 au Budget Principal 2020

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la décision modificative N° 1, équilibrée en dépenses en recettes à :
263 759,17 € en fonctionnement,
200 000 € en investissement

N°2020-12/70 : Avances sur investissement pour l'exercice 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021, dans la limite du quart des crédits votés en 2020.

N°2020-12/71 : Avenant financier n°2 Opération - Travaux rue Charles de Gaulle

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'avenant financier au marché de travaux avec l'entreprise EUROVIA Ile de France SAS pour un montant de **50 893,12€ HT soit 61 071,74€ TTC (soit 1.39% du montant du marché initial).**

APPROUVE la prolongation de délais jusqu'au 30 avril 2021.

N°2020-12/72 : Assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SEY pour les enfouissements de la rue Guitel

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention à intervenir pour l'assistance aux travaux d'enfouissement et d'éclairage public avec le SEY, et tous les documents afférents en vue de la bonne application de cette convention, notamment le contrat avec le bureau d'étude attributaire.

N°2020-12/73 : Acte de notoriété acquisitive au profit de la Commune pour la parcelle AI 153, sise Chemin de l'Abreuvoir

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de notoriété acquisitive à intervenir, portant sur la parcelle AI n° 153, sise Chemin de l'Abreuvoir, qui sera dressé par l'étude notariale de Maître TYL, basée 16 rue Pasteur 78450 VILLEPREUX,

N°2020-12/74 : Avis sur la modification des statuts de la CC Gally Mauldre schéma d'assainissement et schéma directeur de l'eau potable

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes Gally Mauldre, par le retrait des compétences « étude et réalisation d'un schéma d'assainissement » et « étude et réalisation d'un schéma directeur de l'eau potable »,

PREND ACTE du fait que les modifications ainsi définies seront effectives dès la prise de l'arrêté préfectoral de modification des statuts.

N°2020-12/75 : Contrat de territoire « Eau et Climat » du Bassin versant de la Mauldre et de ses affluents, et charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le contrat de territoire "Eau et Climat" du bassin versant de la Mauldre et de ses affluents et autorise Monsieur le Maire à le signer afin de pouvoir lancer les études de Schéma Directeur sur le territoire communal,

APPROUVE la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau et autorise Monsieur le Maire à la signer.

N°2020-12/76 : Opposition au transfert de la compétence PLU PLUI à la Communauté de communes Gally Mauldre

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes Gally Mauldre, en application de l'article 136 II de la loi ALUR du 24 mars 2014,

2020-12/77 : CCGM – Rapport d’activités 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport d’activité de l’année 2019 de la communauté de communes Gally Mauldre.

N°2020-12/78 : SIAEP - Rapport d’activités 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport d’activité de l’exercice 2019 du Syndicat Intercommunal d’Adduction d’Eau Potable de la Région de Feucherolles (SIAEP).

2020-12/ 79 : SEY – Rapport d’activités 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport d’activité de l’exercice 2019 du Syndicat d’Énergie des Yvelines (SEY).

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche,
le 3 décembre 2020,

affiché le 4 décembre 2020

Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de Communes Gally-Mauldre,
Gilles STUDNIA

